

**FOIREXPO
2009**

Du vendredi 06 au dimanche 15 février 2009

Environnement et nature préservée

Dossier de presse



SICTOM Nord Allier

RD 779

03230 CHEZY

Tél. 04 70 46 77 19 - Fax 04 70 44 38 87



MOULINS COMMUNAUTE

8 place Maréchal de Lattre de Tassigny

03000 MOULINS

Tél. 04 70 48 54 54 - Fax 04 70 48 54 49



Sommaire

Le SICTOM Nord Allier et Moulins Communauté s'exposent à Foireexpo	p 3
S'engager dans une démarche environnementale	p 4
Le SICTOM Nord Allier	p 5
L'assainissement	p 8
L'assainissement autonome mode d'emploi	p 9
L'assainissement collectif, les étapes	p 10
Ne pas confondre WC, ... et poubelle	p 11
Environnement et nature préservée	p 12
Jouez avec le SICTOM Nord Allier et Moulins Communauté	p 13

Plus d'infos :

Gaëlle CHRIST, SICTOM Nord Allier
04 70 46 99 88
www.sictomnordallier.fr

Guillaume BOUTIÉ, Moulins Communauté
04 70 48 50 25
www.agglo-moulins.fr



Le SICTOM Nord Allier et Moulins Communauté s'exposent à Foirexpo

Moulins Communauté et le SICTOM Nord Allier présents ensemble sur la Foire Exposition de Moulins du vendredi 6 au dimanche 15 février 2009, au Parc des Isles à Avermes.

Nouvel emplacement, stand plus spacieux, Moulins Communauté se déplace, dans la belle vitrine de Foirexpo, pour développer son image et ses actions en faveur d'un environnement et d'une nature préservée.

La Communauté d'Agglomération de Moulins, en partenariat avec le SICTOM Nord-Allier, souhaite faire passer un message simple : Réduisons nos déchets et protégeons notre environnement.

Un stand éco conçu :

- Mobilier en carton recyclé,
- Le sol recouvert de jonc de mer, matière 100% naturelle non traitée,
- Le plafond est un enchevêtrement de bâches 100% écologiques de la gamme EverGreen
- Des bio-banners dont la structure est en bois et la bâche 100% écologiques de la gamme EverGreen
- L'éclairage est effectué avec des ampoules à économie d'énergie
- Les dépliants sont imprimés sur du papier recyclé en limitant les aplats de couleurs (économie d'encre)
- Les stylos mis à disposition du public sont biodégradables et fabriqués en fécule de maïs

Allée A-B, Ilôt 37-90

Plus d'infos : _____

Gaëlle CHRIST, SICTOM Nord Allier
04 70 46 99 88
www.sictomnordallier.fr

Guillaume BOUTIÉ, Moulins Communauté
04 70 48 50 25
www.agglo-moulins.fr



Le SICTOM Nord Allier

Notre devise a longtemps été «trier c'est bien, mais bien trier c'est mieux». Aujourd'hui, le SICTOM se veut innovant, mieux que de pouvoir valoriser les déchets que nous générons, nous entrons dans l'ère de la prévention et par conséquent de la réduction des déchets à la source, car «le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !». Pour la planète... Comme pour son porte-monnaie !

Réduction des déchets à la source

Sur l'espace du SICTOM Nord Allier vous trouverez des conseils et solutions pour concilier consommation quotidienne et protection de l'environnement.

Cet espace présente à la population les gestes à accomplir au quotidien pour réduire au maximum les déchets générés et devenir un « éconologiste » hors pair. Mais qu'est-ce qu'un éconologiste ? C'est une personne qui associe écologie et économie réduisant au maximum l'impact de sa vie sur l'environnement. Il adopte une démarche tendant vers le développement durable. Bien entendu, c'est un consommateur responsable qui veille aux déchets générés par ses achats mais aussi à ceux générés par le produit lui-même (il achète de préférence des produits locaux, de saison ...).

Plus d'infos : _____

Gaëlle CHRIST, SICTOM Nord Allier
04 70 46 99 88
www.sictomnordallier.fr

Guillaume BOUTIÉ, Moulins Communauté
04 70 48 50 25
www.agglo-moulins.fr



Le SICTOM Nord Allier

Compostage individuel

Moyen essentiel de la réduction des déchets, le compostage individuel réintègre progressivement nos jardins pour le plus grand bien de nos plantations et de notre poubelle qui se voit ainsi allégée de 30% !



Qu'est ce que le compostage individuel ?

Les déchets sont transformés, en présence d'oxygène et d'eau, par des micro-organismes (bactéries, champignons) et des organismes de plus grande taille (lombrics, acariens et autres insectes).

Ils perdent leur aspect d'origine et deviennent compost. Ce produit va contribuer, dans le sol, à renforcer le stock d'humus. Au bout du processus de compostage, on obtient ce que l'on appelle un compost mûr qui a une agréable odeur de terre de forêt et une couleur foncée.

Quels déchets peut-on composter ?

Les déchets de cuisine : épluchures, coquilles d'œufs, marc de café, filtres en papier, pain, laitages, croûtes de fromages, fanes de légumes, fruits et légumes abîmés, etc.

Les déchets de jardin : tontes de gazon, feuilles, fleurs fanées, mauvaises herbes, etc.

Les déchets de maison : mouchoirs en papier et essuie-tout, cendres de bois, sciures et copeaux, papier journal, cartons salis (non souillés par des produits polluants), plantes d'intérieur, etc.

Comment utiliser le compost ?

Avant maturité, vous pouvez disposer votre compost en paillage sur la terre, aux pieds des arbres ou sur des cultures déjà avancées.

À maturité, un compost a de nombreux effets bénéfiques sur le sol et les végétaux. Il est utilisé comme amendement organique (engrais naturel) mais doit être mélangé avec de la terre. Si certaines plantes peuvent être plantées directement dans le compost, la majorité ne le supporte pas.

Plus d'infos :

Gaëlle CHRIST, SICTOM Nord Allier
04 70 46 99 88
www.sictomnordallier.fr

Guillaume BOUTIÉ, Moulins Communauté
04 70 48 50 25
www.agglo-moulins.fr



Le SICTOM Nord Allier

Espace ludique

Les jeunes sont l'avenir de notre société. Ils sont nés avec la collecte sélective et le recyclage des emballages ménagers.

Et pourtant, préserver l'environnement n'est pas chez eux un réflexe.

En acquérant des valeurs éco-citoyennes les jeunes comprennent qu'ils sont responsables de leurs actes face à l'environnement.

C'est pourquoi, un espace ludique « tapis de tri » leur sera entièrement dédié, ils pourront ainsi s'exercer au tri des déchets et remporter un cadeau.

En conclusion

« Dans le domaine du comportement quotidien, nous faisons un double constat antinomique :

- d'un côté, nous avons fait un grand pas en avant vers une prise de conscience planétaire de l'environnement et de ses enjeux, à travers l'éducation à la citoyenneté,
- de l'autre, nous avons l'impression générale que les choses n'avancent pas.

Que le consumérisme, l'assistanat et la télévision à perfusion lente mais efficace, pour qu'on ne réfléchisse surtout pas, font reculer plus vite la citoyenneté acquise depuis 1789 qu'avancer celle que nous développons à travers nos actions (...).

Nous devons donc plus que jamais agir et dès le plus jeune âge pour que nos valeurs de respect de la vie, de tolérance, d'autonomie, de responsabilité, de solidarité trouvent un écho de plus en plus grand, même si c'est dur de ramer à contre courant. Pour que le geste au quotidien soit la devise de tous dans l'optique que nos petits enfants vivent encore un peu de plaisir sur cette bonne vieille planète chérie ! »

Jean Paul BIESSY

(source : geste quotidien info- mars 2004)



Plus d'infos : _____

Gaëlle CHRIST, SICTOM Nord Allier

04 70 46 99 88

www.sictomnordallier.fr

Guillaume BOUTIÉ, Moulins Communauté

04 70 48 50 25

www.agglo-moulins.fr



L'assainissement

Nul ne doit rejeter d'eaux usées non traitées dans le milieu naturel.

Le traitement des eaux usées est nécessaire à la protection de l'environnement. La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 prévoit une obligation générale d'assainissement (collectif ou individuel) sur l'ensemble du territoire.

Les usagers non raccordables au réseau d'assainissement collectif doivent posséder un dispositif individuel de traitement des eaux usées.

L'assainissement est une action prioritaire de Moulins Communauté. Elle consiste à collecter et à épurer les eaux usées afin de préserver la qualité des eaux et la qualité de l'environnement en général.

Une compétence aussi discrète qu'essentielle.

La Communauté d'Agglomération de Moulins est responsable de l'assainissement, qu'il soit collectif ou autonome sur l'ensemble des communes de son territoire.

Pour les zones relevant de l'assainissement autonome, Moulins Communauté réalise des contrôles de conception, d'implantation et de réalisation d'une installation neuve, de diagnostic de l'existant et de fonctionnement.

L'assainissement collectif est défini comme l'ensemble du système qui permet de collecter, de traiter et d'évacuer les eaux usées domestiques (eaux qui sont produites chaque jour dans nos maisons) de plusieurs habitations. Il s'agit donc de l'ensemble des ouvrages d'assainissement: les «égouts» (réseaux gravitaires), postes et réseaux de refoulement et stations d'épuration.

Moulins Communauté orchestre le bon fonctionnement de l'ensemble de ces infrastructures.

Le service public d'assainissement collectif de la communauté d'agglomération de Moulins compte environ 40.000 usagers consommant annuellement l'équivalent de 2.500.000 m³ d'eau potable.

Plus d'infos : _____

Gaëlle CHRIST, SICTOM Nord Allier
04 70 46 99 88
www.sictomnordallier.fr

Guillaume BOUTIÉ, Moulins Communauté
04 70 48 50 25
www.agglo-moulins.fr



L'assainissement autonome mode d'emploi

L'eau est un patrimoine collectif. Chaque citoyen doit se sentir concerné par la qualité d'un bien qui va devenir rare.

Qu'est ce que l'assainissement autonome ?

C'est un équipement, réalisé en totalité par le particulier, à l'intérieur de sa propriété, qui permet l'épuration des eaux usées pour les habitations isolées, non desservies par le réseau d'assainissement collectif. Bien conçu et bien réalisé, il assure un service équivalent au réseau collectif.

Une filière complète

Un système d'assainissement non collectif complet est constitué par un ensemble de dispositifs réalisant les étapes suivantes :

La collecte : le dispositif d'assainissement doit recueillir toutes les eaux usées de l'habitation (eaux de cuisine, salle de bain et WC), à l'exception des eaux pluviales.

Le prétraitement : il permet d'éliminer les particules solides et les graisses contenues dans les eaux usées (bac dégraisseur, fosse toutes eaux).

Le traitement (l'épuration) : il permet d'éliminer la pollution de l'eau par infiltration dans le sol (tranchées d'infiltration, terre d'infiltration) ou dans un massif de sable (filtre à sable).

L'évacuation : les eaux traitées se dispersent dans le sol naturel (filière non drainée) ou sont rejetées dans le milieu hydraulique superficiel (filière drainée).

Comme une voiture, le système d'assainissement non collectif a besoin d'un entretien régulier pour fonctionner de manière optimale.

Le rôle de Moulins Communauté

Face aux nouvelles exigences de la réglementation, le service public d'assainissement non collectif (SPANC) de Moulins Communauté effectue des missions de contrôle de conception et de réalisation. Ils garantissent surtout le choix de la filière la plus adaptée au besoin de l'habitant et à son lieu d'habitation, et sont gages du bon fonctionnement futur de votre installation.

Quelques conseils pratiques

Faire vidanger la fosse toutes eaux tous les 4 ans par un professionnel agréé

Vidanger 1 fois par an et contrôler tous les 3 mois le bac à graisse.

Vérifier 1 fois par an, le bon écoulement des eaux en ouvrant les regards de contrôle.

Plus d'infos :

Gaëlle CHRIST, SICTOM Nord Allier

04 70 46 99 88

www.sictomnordallier.fr

Guillaume BOUTIÉ, Moulins Communauté

04 70 48 50 25

www.agglo-moulins.fr



L'assainissement collectif, les étapes

La collecte des eaux usées

La collecte consiste à évacuer les eaux usées par un système de canalisations enterrées constituant un réseau. Actuellement, Moulins Communauté utilise deux types de réseau :

- un réseau unitaire qui collecte les eaux de pluies et les eaux usées
- un réseau séparatif qui collecte séparément les eaux usées et les eaux pluviales.

L'objectif est de favoriser le développement des réseaux séparatif.

Le traitement des eaux usées :

Les eaux usées domestiques contiennent de nombreux éléments polluants : graisses, déchets alimentaires, détergents, sels... Acheminées vers une station d'épuration, elles doivent subir plusieurs phases de traitements avant leur rejet dans le milieu naturel.

La gestion des boues :

Le traitement des eaux usées permet d'obtenir une eau épurée mais également des résidus en grande quantité (les boues). Après traitement, ces boues sont valorisées en agriculture.

Moulins Communauté, c'est :

- 400 km de réseau à entretenir
- 27 stations d'épuration
- 52 postes de refoulement
- des contrôles permanents sur la qualité des effluents

Plus d'infos : _____

Gaëlle CHRIST, SICTOM Nord Allier
04 70 46 99 88
www.sictomnordallier.fr

Guillaume BOUTIÉ, Moulins Communauté
04 70 48 50 25
www.agglo-moulins.fr



Ne pas confondre WC, ... et poubelle

«Il est interdit de déverser toute matière solide, liquide ou gazeuse susceptible d'être la cause directe ou indirecte soit d'un danger pour le personnel d'exploitation des ouvrages d'évacuation ou de traitement, soit d'une dégradation desdits ouvrages, ou d'une gêne dans leur fonctionnement»

Ne jetez pas n'importe quoi dans vos WC !

Le rejet de certains produits est à proscrire :

- liquides et vapeurs corrosives, acides
- matières inflammables et hydrocarbures
- huiles, graisses, colle, goudron, lubrifiants
- liquide à haute température
- corps solides (lingettes, chiffons...)
- ordures ménagères (même broyées)

Ces produits sont la source de **difficultés d'exploitation du réseau** (obstructions, refoulements...), des stations d'épuration (traitement perturbé, pollutions...) ou de leur dégradation ce qui a donc un impact sur le prix de la redevance assainissement.

Alors, ne pas confondre pas WC et poubelle....

Plus d'infos : _____

Gaëlle CHRIST, SICTOM Nord Allier
04 70 46 99 88
www.sictomnordallier.fr

Guillaume BOUTIÉ, Moulins Communauté
04 70 48 50 25
www.agglo-moulins.fr



Environnement et nature préservée

Soucieuse de l'impact de ses actions sur l'environnement, la Communauté d'agglomération s'investit dans le développement durable sur ses chantiers. Elle a ainsi modernisé ses techniques d'intervention afin de lutter contre les nuisances sonores et protéger l'environnement.

Une station d'épuration écologique

La nouvelle station d'épuration de Montbeugny fait par exemple appel à un nouveau procédé de traitement conjuguant l'action d'un lit bactérien pour traiter la pollution biodégradable et d'un lit de sable planté de roseaux pour filtrer les effluents et traiter les boues. Une solution qui allie économie, écologie et efficacité.

Gain de temps, suppression des nuisances et protection de l'environnement

380 mètres de réseau réhabilités en trois semaines sans occasionner de bruits, ni de déviation routière. Voici le défi relevé par le service assainissement de Moulins Communauté lors du chantier de réhabilitation du collecteur des Cours Jean Jaurès à Moulins par chemisage continu sans tranchée. Ce procédé écologique consiste à introduire une gaine souple de feutre imbibé de résine dans le collecteur puis de la gonfler à la vapeur. Sous l'effet de la chaleur, la résine durcit et une nouvelle canalisation dure et étanche se forme à l'intérieur de l'ancienne. Avec une méthode, dite classique, les travaux auraient nécessité cinq mois de chantier et auraient généré vibrations, circulation de camions et d'engins professionnels.

Autres exemples d'utilisation de procédés écologiques, dans la rue Michel de l'Hospital : Voie étroite au bâti ancien, la mise en séparatif du réseau d'assainissement se révélait délicate. La Communauté d'agglomération a alors choisi la technique « verte » de recyclage des déblais appelée RECYCAN : Plutôt que d'évacuer les gravats vers une décharge, ils sont traités sur place puis réinjectés sous la forme de coulis autocompactant dans la tranchée d'où ils ont été retirés. Ce procédé a le double avantage de réduire les nuisances et d'économiser les ressources naturelles.

Plus d'infos : _____

Gaëlle CHRIST, SICTOM Nord Allier
04 70 46 99 88
www.sictomnordallier.fr

Guillaume BOUTIÉ, Moulins Communauté
04 70 48 50 25
www.agglo-moulins.fr



Le jeu et son règlement

Jouez avec le SICTOM Nord Allier et Moulins Communauté

A gagner :

1^{er} prix : 1 ensemble de compostage (1 composteur, 1 mélangeur et 1 bio-seau)

Du 2^{ème} au 10^{ème} prix : 1 sacoche

>> Pour cela, il faut répondre à 4 questions et remplir le bulletin jeu disponible sur le stand :

1- Quel mode de traitement utilise le SICTOM Nord Allier pour vos ordures ménagères ?

L'incinération **L'enfouissement**

2- Combien de kilomètres de réseau public d'assainissement collectif Moulins Communauté gère-t-il ?

4 km 40 km **400 km**

3- Parmi les gestes suivants, lesquels permettent de réduire la quantité de déchets que nous produisons ? (plusieurs réponses possibles)

- Préférer des produits réutilisables**
- Faire du compost**
- Privilégier les grands conditionnements**

4- La station d'épuration de Montbeugny utilise un procédé écologique et économique pour traiter ces boues, lequel ?

des roseaux des bambous des bouleaux

Les gagnants seront désignés par tirage au sort parmi les bonnes réponses.

Le tirage au sort aura lieu le dimanche 15 février 2009 à 17h sur le stand de Moulins Communauté. Bulletin à déposer dans l'urne avant le dimanche 15 février à 12h00.

Plus d'infos : _____

Gaëlle CHRIST, SICTOM Nord Allier
04 70 46 99 88
www.sictomnordallier.fr

Guillaume BOUTIÉ, Moulins Communauté
04 70 48 50 25
www.agglo-moulins.fr



Le jeu et son règlement

Article 1

La Communauté d'Agglomération de Moulins organise un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat visant à faire connaître son action.

Ce jeu-concours se déroulera pendant la foire exposition de Moulins du vendredi 6 au dimanche 15 février 2009.

Article 2

La participation à ce concours est individuelle et ouverte à toutes les personnes qui viendront retirer un bulletin sur le stand de la Communauté d'Agglomération de Moulins.

Le présent jeu-concours est limité à une seule participation par personne (même nom, prénom et même adresse). Les mineurs devront être accompagnés de leurs parents ou à défaut se munir d'une autorisation parentale.

Les élus communautaires, le personnel de la Communauté d'Agglomération de Moulins ne pourront en aucun cas participer à ce jeu concours.

Article 3

Les réponses seront données au moyen du bulletin du jeu, et déposées exclusivement dans l'urne placée sur le stand de la Communauté d'Agglomération de Moulins, avant le dimanche 15 février 2009, 12 heures.

Article 4

Le jury, composé notamment de représentants du SICTOM Nord-Allier et de la Communauté d'Agglomération de Moulins, opérera le tri des bonnes réponses parmi les réponses parvenues.

Les bonnes réponses retenues feront l'objet d'un tirage au sort qui aura lieu sur le stand de la Communauté d'Agglomération de Moulins, le dimanche 15 février 2009 à 17h heures, en public et en présence de Maître COURDAVAULT ou Maître DECEUNINCK, Huissiers de Justice à Moulins.

Article 5

Le tirage au sort effectué sous le contrôle de Maître COURDAVAULT ou Maître DECEUNINCK, Huissiers de Justice à Moulins, désignera 10 gagnants, qui seront dotés, par ordre de tirage au sort :

1er prix : Un ensemble de compostage (1 composteur, 1 bio seau et un mélangeur) d'une valeur de 50 €.

Du 2ème au 10ème prix : 1 sacoche d'une valeur de 15 €

Plus d'infos :

Gaëlle CHRIST, SICTOM Nord Allier

04 70 46 99 88

www.sictomnordallier.fr

Guillaume BOUTIÉ, Moulins Communauté

04 70 48 50 25

www.agglo-moulins.fr



Le jeu et son règlement

Article 6

Les gagnants ne pourront solliciter l'échange de leur lot contre un autre lot, ni contre un prix, ni contre des espèces, ni contre d'autres biens et services.

Article 7

Les noms des gagnants seront officialisés par une communication médiatique et la remise des prix sera faite par les présidents de la Communauté d'Agglomération de Moulins et du SICTOM Nord Allier à une date qui leur sera indiquée. En cas d'absence du gagnant, le lot sera envoyé au nom et adresse cités sur le bulletin jeu.

Article 8

La participation au présent jeu-concours entraîne l'acceptation de l'intégralité de son règlement, lequel est déposé conformément à la loi, auprès de la SCP COURDAVAULT - DECEUNINCK, Huissiers de Justice à Moulins, la renonciation à tout recours concernant les conditions d'organisation et le déroulement du jeu-concours, ses résultats et l'attribution des prix.

Article 9

Le règlement est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande par écrit auprès de la Communauté d'Agglomération de Moulins - 8, place Maréchal de Lattre de Tassigny - 03000 Moulins.

Article 10

La Communauté d'Agglomération de Moulins se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler ce jeu-concours. Sa responsabilité ne pourrait être engagée si quelques cas fortuits ou de force majeure imposaient une quelconque modification du concours.

Article 11

Le destinataire des informations contenues dans le jeu-concours est la Communauté d'Agglomération de Moulins, organisatrice du jeu-concours. L'organisateur indique aux participants que les données nominatives du questionnaire ne font pas l'objet d'un traitement automatisé.

Plus d'infos :

Gaëlle CHRIST, SICTOM Nord Allier
04 70 46 99 88
www.sictomnordallier.fr

Guillaume BOUTIÉ, Moulins Communauté
04 70 48 50 25
www.agglo-moulins.fr